

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

winterhalter®

## F 300

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

F 300

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Détergent universel

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Société: Winterhalter France SAS

Rue: 38/40 route de Brignais

Lieu: FR-69630 Chaponost

Téléphone: +33 820 204-205

Téléfax: +33 820 204-221

e-mail: infos@winterhalter.fr

Internet: www.winterhalter.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: + 33 820 204 205  
Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

#### Information supplémentaire

Numéro de registre:

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hypochlorite de sodium, solution

Hydroxyde de sodium

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05-GHS09



#### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

winterhalter®

## F 300

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P308+P313

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P501

Elimination conformément aux prescriptions légales.

### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH031

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux

#### Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS		
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
231-668-3	Hypochlorite de sodium, solution	< 5 %
7681-52-9		
017-011-00-1	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H290 H314 H318 H400 H411 EUH031	
01-2119488154-34		
215-185-5	Hydroxyde de sodium	< 25 %
1310-73-2		
011-002-00-6	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H290 H314 H318	
01-2119457892-27		
215-687-4	Silicate de sodium en morceaux, rapport molaire >3.2	1 < 5 %
1344-09-8		
01-2119448725-31		

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### Après inhalation

Éviter toute exposition par inhalation pour une utilisation conforme.

#### Après contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon et rincer abondamment.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

#### Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans les caractéristiques du produit (cf. section 2) et/ou à

## F 300

la section 11.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: monoxyde et dioxyde de carbone. Peut dégager du chlore en cas de mélange avec des solutions acides.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

#### Information supplémentaire

Aucune mesure particulière.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).  
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).  
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Observer mode d'emploi.

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

#### Préventions des incendies et explosion

Aucune mesure particulière.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Prévoir la ventilation des récipients. Lors de l'emmagasinage, ne pas utiliser de récipients en aluminium ou en métal léger.

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des acides.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage recommandée : 0 - 25°C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Détergent universel

## F 300

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		VME (8 h)	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection (EN 166).

**Protection des mains**

Gants de protection (EN 374)..

**Protection respiratoire**

Non demandé sous utilisation appropriée.

en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant (EN 133).

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Jaunâtre
Odeur:	Chlore
pH-Valeur (à 20 °C):	> 12 (1% Solution aqueuse)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Env. 100 °C
Point d'éclair:	> 100 °C
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Pression de vapeur (à 20 °C):	Non déterminé
Densité de vapeur:	Non déterminé
Densité (à 20 °C):	~ 1,24 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	Non applicable
Hydrosolubilité (à 20 °C):	Miscible en toutes proportions
Solubilité dans d'autres solvants:	Non déterminé
Coefficient de partage:	Non déterminé
Température d'inflammation:	Non applicable
Dangers d'explosion:	Produit non explosif.
Propriétés comburantes:	Ne propage pas le feu.
Durée d'écoulement:	10 s

4 DIN 53211

## 9.2. Autres informations

Donnée non disponible

**F 300****RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réagit au contact des métaux communs en dégageant de l'hydrogène. Réaction avec l'eau et les acides en cas de développement de chaleur.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Peut dégager du chlore en cas de mélange avec des solutions acides. Hydrogène, par réaction avec les métaux.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides.

Corrode les métaux communs.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Hydroxyde de sodium:

DL50/cutanée/rat: > 2000 mg/kg

DL50/orale/rat: > 2000 mg/kg

CL50/inhalatif/rat: > 5 mg/l (4h)

**ETAmél calculé**

ATE (inhalation vapeur) 18,75 mg/l

**Irritation et corrosivité**

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit ne contient aucune concentration pertinente de composants avec des propriétés cancérigènes, mutagènes et/ou toxique pour la reproduction.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Donnée non disponible

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit ne contient aucune concentration pertinente en ingrédients bioaccumulables.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

winterhalter®

## F 300

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Voir section: 2.3

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés


150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

#### L'élimination des emballages contaminés

Après utilisation, vider de façon optimale les emballages contaminés et les remettre à une entreprise de recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1719
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium, Hypochlorite de sodium)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C5
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

### Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1719
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium, Hypochlorite de sodium)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

winterhalter®

## F 300



Code de classement: C5  
Dispositions spéciales: 274  
Quantité limitée (LQ): 5 L

### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1719  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (sodium hydroxide, sodium hypochlorite)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 223, 274  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
EmS: F-A, S-B

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1719  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Sodium hydroxide, sodium hypochlorite)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856  
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section: 6 - 8

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés. Le produit n'est pas conçu pour être transporté.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## F 300

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): 0%

#### Information supplémentaire

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):

Phosphates: 1 - 5%

Agents de blanchiment chlorés: < 5%

#### Prescriptions nationales

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications

Chapitre: 8, 9, 12

### Abréviations et acronymes

Directives de la CE: les actes de l'Union européenne, une partie du droit de l'Union secondaire

N ° CAS: Chemical Abstracts Service (Désignation Norme internationale des produits chimiques)

Règle technique 510: Règles techniques pour les substances dangereuses "stockage de matières dangereuses en citernes mobiles" (Allemagne)

Règle technique 900: Règles techniques pour les substances dangereuses "les limites d'exposition en milieu de travail" (Allemagne)

EN 374: norme pour les gants de protection (gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes)

EN 166: normes de sécurité européennes pour la protection oculaire et faciale (exigences)

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles

AVV: Ordonnance sur le catalogue européen des déchets (Catalogue européen des déchets)

COV: Composés organiques volatils

GHS: Globally Harmonized System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals (Le système général harmonisé ou SGH)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG-Code: International Maritime Code for Dangerous Goods (L'International Maritime Dangerous Good Code, un guide international pour le transport des matières dangereuses en colis)

ADN: transport par voie navigable en Europe

ICAO: International Civil Aviation Organization (Organisation de l'aviation civile internationale)

MARPOL 73/78: La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

IBC-Code: prestations de sécurité internationale pour le transport de produits chimiques dangereux et de liquides nocifs en vrac dans le maritime

n.a. - non applicable

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.



# F 300

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---